



ÉPREUVE/STAGE/REGROUPEMENT

Nom : Route – Coupe de France U19 – M4 – 4^{ème} Tour Carmausin Ségala
Date(s) : Dimanche 7 juillet 2024
Lieu(x) : Occitanie
Catégorie : U19 Hommes

SÉLECTIONNÉ(E)S

Nom	Prénom	Club
BALEINE	Kyrio	Pays d'Ancenis Cyclisme 44
FOUCOIN	Owen	Laval Cyclisme 53
HAMON	Similien	Pays d'Ancenis Cyclisme 44
HÉBÉ	Clément	VS Fertois
LE CANN	Loïck	SCO Cyclisme Angers
PICHOT	Donovan	Vélo Club de Conlie
SILLÉ	Alexandre	SCO Cyclisme Angers

ENCADREMENT

Nom	Prénom	Fonction	Coordonnées
DENIS	Christophe	Directeur sportif	06.62.37.92.92
LANNOU	Alexis	Mécanicien	
KARLEP	Georg	Assistant	



CONVOCATION

RENDEZ-VOUS

> BALEINE Kyrio / FOUCOIN Owen / HAMON Similien / HÉBÉ Clément / LE CANN Loick / PICHOT Donovan

Samedi 6 juillet 2024

à 8 h 30

au siège du Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire
8 rue des Orfèvres
44840 LES SORINIERES

> SILLÉ Guillaume

Samedi 6 juillet 2024

à 15 h 00

à l'Hôtel IBIS Toulouse Blagnac Aéroport
80 avenue du Parc
31700 BLAGNAC

Dans le cadre d'un trajet en voiture, les membres de l'encadrement s'engagent à respecter un temps de repos comme l'impose la Sécurité Routière.

À PRÉVOIR

- ☐ Votre vélo en parfait état (pas de mécanique à prévoir !!)
- ☐ Votre casque
- ☐ Vos chaussures (également vos chaussures de rechange si vous en avez)
- ☐ Vêtements de pluie si besoin
- ☐ Une tenue pour rouler la veille de la course
- ☐ Mulet et/ou paire de roues de rechange
- ☐ Votre repas du samedi midi
- ☐ 1 serviette de toilette pour l'après-course
- ☐ Votre licence 2024
- ☐ Votre carte vitale

HÉBERGEMENT (le cas échéant)

Nom : l'Hôtel IBIS Toulouse Blagnac Aéroport
Adresse : 80 avenue du Parc - 31700 BLAGNAC



COORDONNÉES DU OU DE LA SÉLECTIONNÉ(E)

Tél.	
E-mail	

COORDONNÉES DES PARENTS OU RESPONSABLES

	Parent 1	Parent 2	Autre responsable légal
Nom			
Prénom			
Adresse			
Tél.			
E-mail			

PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT (autre que les parents ou que le responsable légal)

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
Nom			
Prénom			
Tél.			

Aucun enfant ne sera confié à une personne non autorisée par écrit à venir le chercher.



AUTORISATION D'UTILISATION DU DROIT À L'IMAGE ET DE TÉMOIGNAGE

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Responsable légal(e) de :

autorise le Comité Régional de Cyclisme des Pays de la Loire à diffuser sur son site internet et sur ses réseaux sociaux et par tous procédés, à titre gratuit, la (ou les) photographie(s) représentant mon enfant ainsi que son témoignage :

La présente autorisation est consentie par l'ensemble des parties et sans aucune limite de temps.

Fait à :

Le :

	Signatures
Le ou la sélectionné(e)	
Le représentant légal si le ou la sélectionné(e) est mineur(e)	



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M ☐ F ☐

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES ☐ oui ☐ non
MÉDICAMENTEUSES ☐ oui ☐ non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : ☐ oui ☐ non
Précisez

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser ☐ oui ☐ non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énorésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....

TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SÉLECTIONS EN ÉQUIPE PAYS DE LA LOIRE

Préambule : ce règlement est valable pour la saison sportive uniquement et doit être rendu annuellement au responsable du déplacement lors de la première sélection.

Convocation :

Une convocation mentionnant le lieu de rendez-vous, le matériel et l'équipement à apporter, ainsi que les documents nécessaires (pièces d'identité et carte vitale en cours de validité, fiche sanitaire, autorisation parentale, etc.) est adressée à chaque sélectionné.

Les indications mentionnées doivent être scrupuleusement respectées. L'entraîneur responsable doit être contacté pour tout renseignement complémentaire, en cas de problème ou de contretemps.

Déplacement :

La convocation fixe les modalités et horaires de départ. Il est donc demandé la plus grande ponctualité aux sélectionnés et de prévenir immédiatement le responsable de la sélection en cas d'empêchement.

Tout ce qui n'entre pas dans le cadre fixé par la convocation (départ décalé, transport personnel, utilisation d'hébergement prévu avant ou après les dates retenues par le Comité Régional), ne sera pas sous la responsabilité du Comité Régional et ne sera pas pris en charge.

Il pourra être demandé au sélectionné de prévoir un pique-nique. Cela sera précisé dans la convocation.

Prise en charge financière :

Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge à partir du lieu de rendez-vous porté sur la convocation. Les frais du domicile au lieu de rendez-vous restent à la charge du coureur sélectionné.

La règle générale de prise en charge des déplacements en compétition est le siège du Comité Régional. Cependant pour certains championnats de France, les coureurs seront convoqués directement sur le lieu des compétitions.

Aucun frais supplémentaire correspondant à de l'achat personnel de nourriture ne sera pris en charge. Les communications téléphoniques/internet et autres extras sont à la charge des intéressés qui devront directement s'en acquitter auprès de la direction de l'hébergement.

Equipement :

L'ensemble de l'équipement (maillots ; cuissards ; combinaisons) est fourni par le Comité Régional mais il doit être impérativement restitué à l'issue de l'épreuve. Tout équipement non rendu sera facturé au sélectionné.

Tous les sélectionnés sont tenus de porter les tenues fournies par le Comité Régional, tant en compétition qu'en dehors.



Le **port du casque** est obligatoire, en toutes circonstances, dès lors que vous ferez usage de votre vélo, donc y compris à l'entraînement individuel ou collectif et à l'échauffement.

Par précaution, il est demandé à chacun des participants d'inscrire leur nom sur tous les bagages et équipement personnel.

Matériel :

Votre matériel doit être propre et en bon état de fonctionnement lors de votre arrivée sur les compétitions et stages. L'ensemble du matériel (cadre et roues) doit être **clairement identifié** à l'aide d'étiquette type « Dymo ».

En cas de bris de matériel personnel, le Comité Régional, sauf responsabilité engagée de ce dernier, ne prendra pas en charge les frais liés à la remise en état ou le remplacement de celui-ci.

Le contrat d'assurance du Comité Régional ne peut prendre en charge les vols de matériels ne lui appartenant pas. C'est pourquoi il est fortement conseillé aux coureurs de souscrire à une assurance spécifique pour leur vélo, couvrant les risques de bris et de vol.

Médical :

Il est formellement interdit à tous les coureurs de faire usage de produits pharmaceutiques sans autorisation préalable du médecin régional. En cas d'utilisation de médicaments dans le cadre d'un traitement médical, le sélectionné doit toujours être en possession de l'ordonnance médicale réalisée par le médecin pour ce traitement. Dans tous les cas, il doit informer le Manager Technique Territorial lorsqu'il reçoit sa convocation. La possession par le coureur (sur lui ou dans ses bagages) de produits médicamenteux dont l'usage est interdit par la réglementation en vigueur et a fortiori l'usage de ces produits, même en dehors de tout contrôle médical positif, entraîneraient une exclusion automatique de la sélection régionale.

Pouvoir disciplinaire :

Chaque sélectionné sera placé sous l'autorité directe du responsable désigné par le MTT (nom figurant sur la convocation).

Le MTT ou l'entraîneur responsable a tout pouvoir pour prendre des mesures d'organisation et de discipline qui s'imposent. Celles-ci peuvent aller jusqu'à l'exclusion immédiate d'un membre de l'équipe.

Discipline générale :

L'attitude de chaque sélectionné doit être exemplaire tant au cours des compétitions qu'en dehors. Seront sévèrement sanctionnés tous les comportements faisant état d'un manque de savoir-vivre. Ils feront l'objet de constatations dont il devra être rendu compte par les responsables des sélections pour suite à donner. Toute consommation de stupéfiants et/ou d'alcool est totalement interdite.

Réseaux sociaux/moyens de communication : A utiliser à bon escient avec respect et bienveillance. Aucune photo ni commentaire dégradant, à l'encontre de qui que ce soit ne sera toléré. Le Comité Régional se réserve le droit de saisir la Commission Ethique de la Fédération Française de Cyclisme en cas de manquement au respect de ces règles.



Horaires : Les horaires fixés sur les convocations et les horaires donnés sur place par l'entraîneur responsable pour le déroulement des diverses activités devront être scrupuleusement respectés pour la bonne marche de l'équipe. Des retards répétés et injustifiés entraîneraient obligatoirement des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Parents, amis, supporters : Les parents, époux(ses), ami(es), entraîneur personnel et supporter(trice)s des membres de l'équipe régionale ne devront en aucune façon s'immiscer dans le groupe. Ils devront se comporter de manière à ne pas gêner ni entraver en quoi que ce soit la bonne marche de l'équipe. Les visites que pourront recevoir les coureurs dans les chambres ou ailleurs devront être au préalable autorisées par l'entraîneur responsable. Le respect de ces mesures est indispensable pour garantir une parfaite cohésion de l'équipe et une bonne entente entre tous. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Tenue vestimentaire : Indépendamment de l'équipement sportif nécessaire, les coureurs devront se munir d'une tenue de ville convenable.

Hébergement : Lors de déplacements en compétition ou stages des règles s'imposent :

- Héberger séparément et en sécurité encadrants(es), filles et garçons.
- S'assurer que chaque enfant dispose d'un couchage individuel
- Interdire la présence de toute personne non autorisée dans les bâtiments, les chambres.

Le Comité Régional s'engage à garantir au maximum une mixité de l'encadrement dès lors que l'effectif des athlètes est mixte.

Dans tous les lieux d'hébergement :

- Respecter les règles élémentaires de propreté.
 - Adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des personnels et autres usagers de l'établissement :
- Politesse, discrétion, calme et courtoisie.

Encadrement : Afin de garantir la sécurité de tous, qualifications et honorabilité des éducateur(trice)s sont contrôlées.

En accord avec les prérogatives de F.F.C., le Comité Régional exige de chaque encadrant :

- copie du permis de conduire
- extrait de casier judiciaire N°3
- copie du diplôme d'encadrants ou carte professionnel
- chartre de l'encadrant signée

En cas de modification dans les documents fournis (exemple : suspension du permis de conduire), l'encadrant(e) se doit de prévenir impérativement et sans délai les services administratifs du Comité Régional.



Seront sévèrement sanctionnés tous les comportements faisant état d'un manque de savoir-vivre. Ils feront l'objet de constatations dont il devra être rendu compte par les responsables des sélections pour suite à donner.

Fait à :

Le :

	Signature <i>précédée de la mention « lu et approuvé »</i>
Le ou la sélectionné(e)	
Le représentant légal si le ou la sélectionné(e) est mineur(e)	